



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

L'essentiel du risque routier professionnel

Chiffres 2019

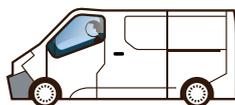
27 176 000
personnes actives concernées



Les chiffres-clés

57 295 personnes sont victimes d'un accident de la route lié au travail

14 279 victimes d'un accident du travail, **en mission** (lorsque le salarié est sous l'autorité de l'employeur)



43 016 victimes d'un **accident de trajet** (entre le domicile ou le lieu de déjeuner et le travail)



c'est **10,6%** des accidents du travail

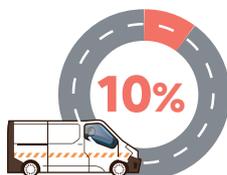
c'est **27%** des accidents du travail mortels

406 personnes tuées

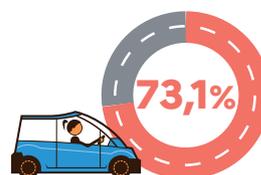


dont **295** lors d'un accident de trajet
111 lors d'un accident de mission

Parmi les accidents liés au travail, les accidents routiers professionnels ne sont pas les plus fréquents mais ils font partie des accidents les plus graves.



>>> des **décès** suite à un accident du travail sont des accidents de mission



>>> des accidents de trajet ont lieu **sur la route !** (autres causes : chute, malaise...)

Des conséquences graves



4,7 millions
de journées
d'arrêt de travail
chaque année



Soit l'équivalent
de plus de
17 000
salariés arrêtés
toute une année !



En moyenne,

82 jours d'arrêt
pour une victime à la suite
d'un accident de la route
en lien avec le travail



contre **73 jours d'arrêt**
pour l'ensemble des accidents
du travail (hors accidents de la route)

Les accidents routiers professionnels peuvent à la fois avoir des conséquences irréversibles pour le travailleur et ses proches et être très pénalisants pour la vie et l'activité de l'entreprise.

Employeur, vous pouvez agir !

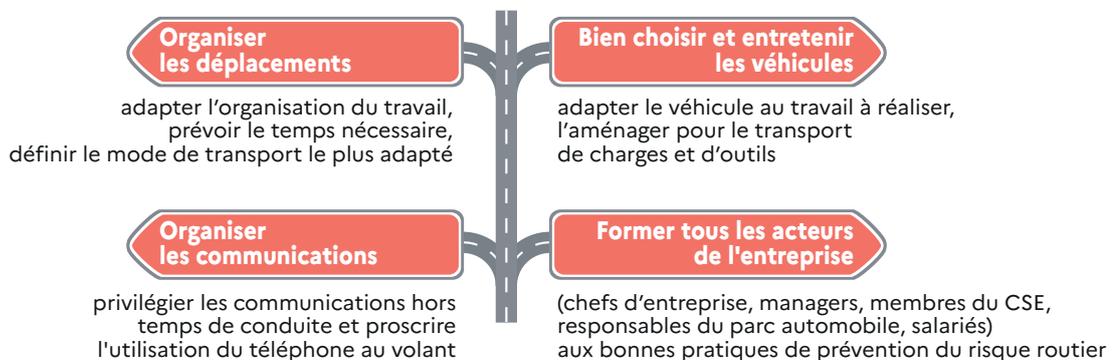


Évaluez le risque routier comme un risque professionnel à part entière

Interrogez-vous sur les circonstances de déplacement de vos salariés :
pourquoi ? quand ? comment ?

i Le risque routier fait partie des sujets que doit aborder le comité économique et social (CSE)

Les axes de management



Rejoignez les entreprises qui ont signé les 7 engagements pour la sécurité des déplacements professionnels de leurs collaborateurs

➔ <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages>

Plus de 1 800 entreprises se sont déjà engagées pour agir pour une « Route plus sûre »

Pour vous accompagner, contactez

- ▶ la Dreets (ex Direccte) de votre région,
- ▶ la caisse d'assurance retraite et santé au travail de votre région,
- ▶ la Mutualité Sociale Agricole de votre région,
- ▶ le coordinateur sécurité routière de votre préfecture.



En partenariat
avec :



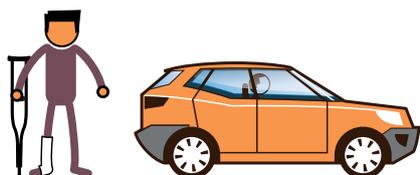
80 % des accidents se produisent dans 20 % des secteurs d'activité

Le risque routier professionnel impacte les secteurs d'activité de manière différente.

Pour connaître les données relatives à chaque secteur*, vous pouvez consulter le tableau de bord statistique complet :

➤ <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/ressources-utiles/article/risque-routier-professionnel-des-chiffres-cles-pour-sensibiliser-a-la-premiere>

* Chaque secteur est identifié par son code de l'activité principale exercée (APE) attribué par l'INSEE



Certaines entreprises et certains secteurs se mobilisent pour prévenir le risque routier

>>> La Poste s'engage

Le risque routier à la Poste :

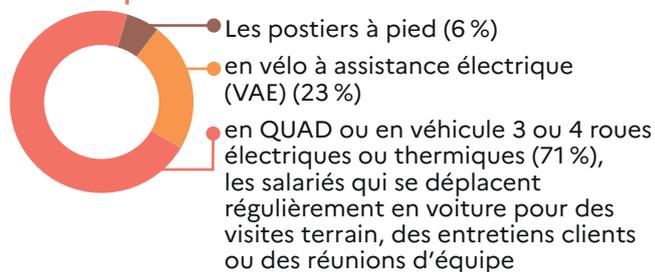
Enjeu majeur qui représente la 2^e cause d'accident du travail.

Les postiers y sont exposés 6 jours/7, partout en France et par tous les temps.

46 500 tournées réalisées

1 908 accidents routiers avec arrêt de travail

Population concernée :



La Poste se mobilise pour la prévention du risque routier professionnel :

S'engager et évaluer les risques :

- Signature en 2016 de l'appel national en faveur de la sécurité routière par la Délégation à la Sécurité Routière (DSR)
- Intégration du risque routier dans les documents uniques d'évaluation des risques (DUER)
- Accompagnement des facteurs sur les tournées pour identifier les risques

Organiser les déplacements :

- Mise en place de dépôt relais pour réduire la charge en début de tournée
- Limitation des déplacements *via* le télétravail

Former tous les acteurs de l'entreprise :

- Formation renforcée pour les nouveaux arrivants, y compris CDD

Bien choisir et entretenir ses véhicules :

- Suppression des deux roues moteur
- Adaptation de la taille des VAE en fonction de la morphologie du facteur
- Port du casque obligatoire en VAE et en scooter à 3 roues
- Amélioration constante de l'ergonomie et de la sécurité des véhicules
- Choix du véhicule en fonction de la tournée (tournée rurale ou urbaine, longueur du trajet, dénivelé)



>>> Les organismes en charge des apprentis du secteur agricole s'engagent

Le risque routier chez les apprentis du secteur agricole :

Les apprentis du secteur agricole représentent **2,2 %** des salariés

Leurs accidents du travail routiers totalisent **11 %** de ceux du régime agricole

Indice de fréquence* : 5,1, soit 2,5 fois supérieur à la moyenne (1,9)

50 % des accidents en 2 roues

Population concernée :

Un apprenti du secteur agricole est un jeune professionnel qui suit une formation en alternance entre une entreprise agricole et un centre de formation d'apprentis, les trois parties prenantes ayant signé un contrat d'apprentissage

*L'indice de fréquence des accidents du travail est le nombre d'accidents avec au moins quatre jours d'arrêt de travail pour 1 000 salariés

Sur les mesures nationales :

- Signature par le ministère du Travail, le ministère de l'Agriculture et la CCMSA d'une convention nationale pour l'intégration de la santé sécurité au travail (SST) dans l'enseignement agricole, avec pour objectif de développer la prise en compte de la SST dans le parcours de formation de l'apprenant
- Engagement des 35 MSA sur l'Ambition Enseignement Agricole du Plan SST 2021-2025
- Déclinaison de la convention nationale au niveau local (MSA, DRAAF et DREETS)

Sur les territoires :

- Journées sécurité routière organisées dans les établissements scolaires tous les deux ans
- Campagne annuelle de sensibilisation sur le risque routier pendant les vendanges
- Organisation annuelle d'ateliers risque routier professionnel lors des Trophées Prévention Jeunes



>>> Le secteur de l'intérim s'engage

Le risque routier dans le secteur de l'intérim :

3 497 victimes

37 décès

Exposition des salariés aux risques mission, au risque trajet et aux risques liés aux nouvelles mobilités, les agences d'emploi étant généralement situées en milieu urbain

Deux types de population concernés :

29 000 permanents : les salariés permanents sont majoritairement des femmes (79 %)

2,4 millions d'intérimaires concernés dans tous les secteurs de l'économie. Majoritairement des hommes (66 %), jeunes (34 % ont moins de 24 ans, et 28 % entre 25 et 34 ans). Un profil qui rejoint celui du conducteur automobile le plus exposé au risque routier

Le secteur du travail temporaire se mobilise pour la prévention du risque routier professionnel :

S'engager :

- Signature par Prism'emploi, organisation professionnelle regroupant les entreprises du secteur de l'intérim, d'une convention avec la Délégation à la sécurité routière (DSR) qui définit ses priorités en matière de prévention pour ses deux populations
- Signature d'un accord de branche Santé et Sécurité au Travail intégrant le risque routier

Communiquer et sensibiliser :

- 20 000 intérimaires sensibilisés par an, par la tournée « À Vous la santé ! » organisée par le Fonds d'action sociale du travail temporaire
- Campagne sur le risque routier en 2022 sur le thème des angles morts, de la micro-mobilité et du stress
- Déploiement des kits de communication de la DSR auprès des adhérents de Prism'emploi et invitation à signer la charte des 7 engagements

Former tous les acteurs de l'entreprise

- Journées annuelles de sensibilisation à la prévention, dont le risque routier, organisées par les enseignes d'intérim
- Partenariats avec les sociétés d'assurance et les constructeurs automobiles pour former les salariés via des simulateurs

